Quand et comment réagir à la violence interpersonnelle : Guide pratique sur le comportement de témoin actif pour les entraîneur.e.s

Ce document vous aidera à :

1) Mieux comprendre les comportements de violence interpersonnelle;

2) Déconstruire les mythes et croyances persistantes entourant la violence interpersonnelle;

3) Proposer des stratégies pour réagir comme témoin actif et positif dans des situations de violence;

4) Créer un espace pour prendre soin de soi.

Février 2026

SPORT + SOCIÉTÉ ENGAGÉE

THOMAS MORE

Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

UNIVERSITÉ LAVAL

AUTEURES:

Felien Laureys, Ph.D. [1]
Emilie Lemelin, Ph.D. [1]
Angélique Brun, Ph.D. [1]
Stephanie Radziszewski, Ph.D. [1]
Allyson Gillard, Ph.D. [1]
Tine Vertommen, Ph.D. [1, 2]
Karolien Adriaens, Ph.D.[2]
Sylvie Parent, Ph.D. [1]

Affiliations

1. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS), Université Laval.
2. Safeguarding Sport and Society, Centre of Expertise Care and Well-being, Thomas More University of Applied Sciences

Pour citer ce document :

Laureys, F., Lemelin, E., Brun, A., Radziszewski, S., Gillard, A., Vertommen, T., Adriaens, K., & Parent, S. (2026). Quand et comment réagir à la violence interpersonnelle : Guide pratique sur le comportement de témoin actif pour les entraîneur·e·s. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (Université Laval), Safeguarding Sport and Society, Centre of Expertise Care and Well-being (Thomas More University of Applied Sciences).

Table des matières



Violence interpersonnelle 4

Qu'est-ce que la violence interpersonnelle ? 4

Quelle est l'ampleur de la violence interpersonnelle en sport ? 5

Mythes courants sur la violence interpersonnelle 6

Lorsque vous ressentez quelque chose, agissez 10

Qu'est-ce qu'un témoin ? 10

Comment réagir 11

Développer un environnement sécuritaire 17

Prendre soin de soi 18

Qu'est-ce que ça signifie de prendre soin de soi ? 19

Comment prendre soin de vous-mêmes 19

Pour en savoir plus 21

Mise en pratique 22

Références 23

Violence interpersonnelle

Qu’est-ce que la violence interpersonnelle ?

Chaque personne — et donc chaque athlète et chaque entraîneur.e — possède ses propres limites. Ces limites ne sont pas toujours visibles et varient d’une personne à l’autre ou selon le groupe social. Lorsqu’on dépasse les limites d’une personne, on porte atteinte à son intégrité.



Pour en savoir plus sur des limites saines avec les athlètes, consultez le guide *Établir et maintenir des limites saines avec les athlètes*, **cliquez ici**.

La violence interpersonnelle implique l’**utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir** par une personne ou un petit groupe de personnes à l’encontre d’autrui. Elle **peut survenir en ligne**, être perpétrée par différent.es acteur.trice.s et **prendre diverses formes**. Vivre de la violence interpersonnelle peut entraîner des **conséquences graves** telles que de la douleur, des préjudices émotionnelles, des problèmes de développement, voire la mort.

Ces comportements sont donc toujours inacceptables et doivent être interdits afin d’assurer un milieu sportif sain et motivant. **On distingue quatre types de violence interpersonnelle :**

Violence psychologique :

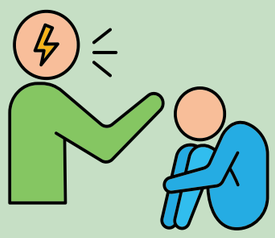

- Crier, humilier ou ridiculiser des athlètes;
- Rejeter ou exclure délibérément un.e athlète;
- Critiquer de manière excessive, par exemple, les performances ou l’attitude d'un.e athlete;
- Forcer les athlètes à faire des entraînements excessivement intenses, parfois comme punition jusqu'à ce qu'ils.elles soient extrêmement épuisé.es ou sur le point de vomir;
- Forcer l’entraînement malgré une blessure ou un épuisement;
- Imposer des pratiques malsaines de perte de poids;
- Encourager ou imposer le dopage.

Négligence :

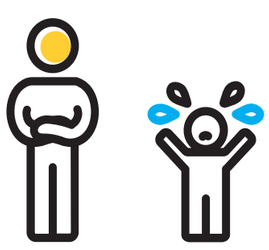

- Priver d’eau ou de nourriture, fournir un équipement non sécuritaire;
- Abandonner un.e athlète lors d’un entraînement, d’une compétition ou d’un déplacement sportif;
- Permettre ou forcer la participation à un entraînement ou une compétition malgré une blessure, même contre l’avis médical;
- Demander à un.e athlète de prioriser le sport au détriment de sa scolarité.

Violence physique :



- Secouer, pousser, attraper ou lancer un.e athlète;
- Frapper avec la main ou un objet;
- Donner des coups de poing ou de pied.

Violence sexuelle :



- Harcèlement sexuel : commentaires ou blagues sexuelles non désirées, propositions sexuelles intimidantes;
- Comportements sexuels qui mettent un.e athlète mal à l'aise (p. ex., se frotter contre, siffler, faire un massage), voyeurisme (p. ex., entrer intentionnellement dans les vestiaires pendant que les athlètes se changent), envoyer des messages ou des photos à caractère sexuel non désirés via les réseaux sociaux (*sexting*), filmer ou photographier un.e athlète pendant qu'il.elle se déshabille ou se masturbe;
- Toucher des parties génitales ou non génitales, embrasser un.e athlète mineur.e, avoir des relations sexuelles avec ou sans pénétration.

Le consentement ne peut JAMAIS être invoqué légalement lorsqu'un.e mineur.e est impliqué.e. Référez-vous aux lois en vigueur au Québec **(lien)**.

Ces types de comportements peuvent se manifester dans le cadre d'une relation de confiance, de pouvoir ou de dépendance. Dans le sport, cela concerne les relations entre un.e entraîneur.e et un.e athlète, entre athlètes (p. ex., le.la capitaine d'une équipe qui intimide un.e athlète de son équipe) ou entre le personnel d'encadrement et les athlètes.

Quelle est l'ampleur de la violence interpersonnelle en sport ?

Il a été établi que la violence interpersonnelle dans les milieux sportifs est un phénomène très répandu et observé à l'échelle mondiale, avec des chiffres relativement élevés. Dans le tableau ci-dessous, on retrouve les estimations internationales du pourcentage d'athlètes ayant vécu une forme de violence au moins une fois au cours de leur carrière sportive. Les données québécoises proviennent d'une étude récente dans laquelle on demandait à des athlètes adolescent.e.s (14-17 ans) s'ils.elles avaient été victimes d'un type de violence au cours de leur carrière sportive.

Type de violence interpersonnelle	Estimations internationales (min et max) [1]	Chiffres au Québec (les plus récents) [2]
Violence psychologique	21-79%	46%
Négligence	27-69%	-
Violence physique	0,5-78%	25%
Violence sexuelle	4-66%	18%

La violence interpersonnelle est présente dans tous les types de sports, à tous les niveaux et dans toutes les régions. Les différentes formes de violence ne surviennent souvent pas de manière isolée ; souvent, une personne aura vécu plus d'un type de violence.

Ces chiffres élevés montrent l'importance d'adopter une approche préventive en matière de violence interpersonnelle, de reconnaître les situations de violence et d'intervenir afin d'en limiter les impacts.

1. Tuakli-Wosornu et collègues (2024)
2. Parent et collègues (en révision)

Mythes courants sur la violence interpersonnelle

"Les athlètes féminines sont les principales victimes de violence interpersonnelle."

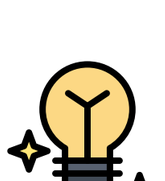

Les athlètes **féminins et masculins** vivent la violence interpersonnelle à des **taux similaires.**

Il s'agit d'une croyance répandue, mais la recherche brosse un portrait différent. Les athlètes féminines sont effectivement plus à risque de vivre de la violence sexuelle et de la négligence. À l'inverse, les athlètes masculins vivent davantage de violence physique.

En ce qui concerne la violence psychologique, les résultats sont partagés : certaines études montrent un risque plus élevé chez les athlètes féminines, tandis que d'autres indiquent un risque plus élevé chez les athlètes masculins. Il semble donc que les athlètes féminins et masculins soient autant à risque de vivre de la violence psychologique.

"La violence interpersonnelle survient uniquement au niveau élite."

Elle survient à tous les niveaux, **du sport communautaire au sport d'élite**.

Une étude a montré que 68%[3] des athlètes de niveau récréatif ont vécu au moins une forme de violence interpersonnelle. Bien que le sport d'élite puisse comporter un risque accru de violence interpersonnelle en raison d'un volume d'entraînement plus élevé, d'une forte pression de performance et d'une culture qui tend parfois à normaliser la violence, la violence interpersonnelle survient, en réalité, à tous les niveaux de pratique sportive.

"Ce sont habituellement les entraîneur.e.s qui commettent les comportements violents."



Toute personne gravitant autour des athlètes peut adopter des comportements violents.

Contrairement à cette croyance répandue, ce n'est pas toujours l'entraîneur.e qui adopte des comportements violents. La violence envers les athlètes peut provenir de différentes personnes de leur entourage. Pensons, par exemple, aux autres athlètes, qui peuvent adopter des comportements d'exclusion ou d'intimidation (violence psychologique et négligence), des gestes d'agression physique (violence physique) ou le partage d'images personnelles ou intimes sans consentement (violence sexuelle).

D'autres personnes en position d'autorité peuvent également abuser de leur rôle, comme le personnel médical (p. ex., physiothérapeutes) ou les professionnel.le.s de la santé mentale (p. ex., psychologues sportif.ve.s). Les parents et les spectateur.rice.s peuvent aussi adopter des comportements violents ou nuisibles envers les athlètes.

3 Hartill et collègues (2021)

"L’humiliation est moins grave que d’autres formes de violence."

Toutes les formes de violence interpersonnelle peuvent avoir des répercussions négatives.

Le fait qu’un.e entraîneur.e n’ait pas recours à la violence physique ou sexuelle ne signifie pas nécessairement que son comportement est acceptable. Toutes les formes de violence interpersonnelle peuvent entraîner des conséquences négatives à court et à long terme, y compris la négligence et la violence psychologique.

Chaque athlète vit les situations différemment. Toutefois, même une action isolée (comme frapper un.e athlète) ou des comportements répétés aparaissant « moins grave » (comme ignorer ou se moquer d’un.e athlète à chaque entraînement) peuvent entraîner des répercussions durables. Ces expériences peuvent affecter la motivation à s’entraîner, la santé mentale (p. ex., diminution de la confiance en soi, augmentation des symptômes d’anxiété ou de dépression), la santé physique et la qualité de vie globale des athlètes. Elles peuvent également nuire à la performance sportive, par exemple en entraînant une perte de concentration lors de moments clés.

"La majorité des personnes qui vivent de la violence la dénoncent."

Les dévoilements et signalements sont rares.

La majorité des situations de violence interpersonnelle ne sont pas signalées. Certain.e.s athlètes dévoilent leur expérience, le plus souvent à une personne de confiance (p. ex., un.e ami.e ou un membre de la famille). Toutefois, après ce premier dévoilement, les athlètes vont rarement de l’avant avec un signalement formel par l’entremise des mécanismes officiels de plainte. Par conséquent, les organisations sportives n'ont souvent pas une vision complète de la fréquence de la violence interpersonnelle.

Parler de ce qui s’est produit ou de ce dont on a été témoin est difficile. Les athlètes peuvent ressentir de la honte, craindre des représailles ou simplement ne pas savoir vers qui se tourner pour obtenir de l’aide. Certain.e.s croient aussi que ce qu’ils.elles ont vécu ou vu est normal ou fait partie de l’expérience sportive. C’est pourquoi il est essentiel que chaque athlète, même les plus jeunes, comprenne ce qu’est la violence interpersonnelle, sache à qui s’adresser en cas de questions ou de préoccupations, et se sente en sécurité pour demander de l’aide.

Les entraîneur.e.s et les bénévoles doivent également être attentif.ve.s aux signes d’alerte, tels que des changements soudains de comportement, le fait de figer lors d’un contact physique ou d’éviter certaines personnes ou situations. Bien que tout changement ne soit pas nécessairement un signe de violence, ces moments représentent des occasions importantes d’entamer une conversation bienveillante. Lorsque des athlètes dévoilent une expérience négative, il est essentiel de les écouter et de réagir avec empathie. La réaction de la personne à qui l’athlète se confie est déterminante et peut influencer la décision de poursuivre le dévoilement ou, au contraire, de se refermer. Rester vigilant.e et accessible peut faire toute la différence.

"Toucher les athlètes mène à de fausses allégations d’abus."



Les entraîneur.e.s peuvent utiliser des **formes appropriées de contact physique pendant l'entraînement** sans risque accru de fausses allégations, **lorsque ce contact est transparent, justifié et respectueux des limites.**

De nombreux.ses entraîneur.e.s ressentent du stress ou de l’incertitude dans des situations où le contact physique fait partie de l’enseignement ou du soutien à la performance, en raison de la croyance que tout contact pourrait entraîner de fausses allégations d’abus (sexuels). Cette inquiétude peut également s’étendre à d’autres interactions entraîneur.e-athlète, créant le sentiment que « l’on ne peut plus rien faire » sans se mettre en risque.

En réalité, les fausses allégations d’abus sexuels sont rares et la recherche montre que les athlètes sont généralement capables de distinguer un comportement approprié d’un comportement inapproprié. Lorsqu’il est utilisé de façon appropriée, le contact physique est souvent perçu par les athlètes comme un élément essentiel d’un coaching de qualité, contribuant à améliorer leur performance. Plutôt que d’éviter complètement tout contact physique, les entraîneur.e.s sont encouragé.e.s à expliquer leurs intentions (p. ex., pour la sécurité, la technique ou le soutien) et à utiliser le contact physique (toucher pédagogique ou gestes de célébration tels que les *high fives*), tout en restant attenti.ve au niveau de confort et au consentement des athlètes.

En pratique, les entraîneur.e.s peuvent être confronté.e.s à de nombreux comportements qui se situent dans la « zone grise », comme le contact physique. Ces situations peuvent être interprétées différemment selon le contexte, l’intention, la relation et la perception individuelle. Dans ces cas, l’impact sur l’athlète n’est pas toujours immédiatement clair et peut varier. Éviter tous les comportements qui se situent dans la zone grise par peur de franchir les limites, de nuire aux relations ou de faire face à de fausses allégations n’est pas une stratégie efficace. Au contraire, les entraîneur.e.s devraient viser à construire des relations entraîneur.e-athlète saines, basées sur la confiance, dans des environnements qui favorisent une communication ouverte, où les athlètes peuvent s'exprimer, exercer leur autonomie et leur pouvoir d'action, et maintenir un dialogue continu sur les limites et les attentes.



Pour en savoir plus sur des limites saines avec les athlètes, consultez le guide *Établir et maintenir des limites saines avec les athlètes*, ***cliquez ici.***

"Un style d’entraînement autoritaire est nécessaire pour obtenir des résultats."



Les entraîneur.e.s obtiennent de meilleurs résultats grâce à des approches sécuritaires et motivantes.

Dans le sport, on croit souvent qu’être autoritaire, crier ou humilier les athlètes fait partie de ce qu’il faut pour les pousser au sommet. Ces types de comportements sont souvent normalisés; tout le monde pense que ça fait partie du jeu. Les recherches montrent le contraire : des comportements de coaching autoritaires et/ou violents nuisent aux athlètes, autant à leur bien-être qu’à leur performance.

Il est important de noter qu’un comportement n’a pas besoin d’être violent pour être nuisible. Des styles d’entraînement démotivants ou contrôlants peuvent déjà avoir des effets négatifs durables. Les athlètes qui expérimentent ces styles de coaching sont plus susceptibles de ressentir des symptômes d’anxiété de performance, d’avoir une plus faible estime de soi, et même de s’épuiser. Ils.elles font souvent moins de progrès individuel, performent moins bien et rapportent une relation entraîneur.e-athlète plus négative. Ces effets peuvent durer bien au-delà d’une seule saison d’entraînement.

Les recherches démontrent systématiquement qu’un style de coaching soutenant, structurant et favorisant l’autonomie prédit une performance plus forte et un meilleur bien-être. Créer un climat sportif sécuritaire et motivant permet aux athlètes de s’épanouir, d’apprécier leur sport et d’atteindre leur plein potentiel.



Vous voulez apprendre comment mettre en place un climat motivant, *consultez* ***ce guide.***

"Ce n’est pas le rôle de l’entraîneur.e d’intervenir dans une situation entre athlètes."



Si vous **ressentez quelque chose, agissez**. Tout le monde peut être un témoin actif.

Il revient à toutes les personnes impliquées dans la communauté sportive d’intervenir lorsqu’elles sont témoins d’une situation inappropriée ou violente. En tant qu’entraîneur.e, vous jouez un rôle important dans la création d’un environnement sécuritaire. Cela signifie que vous pouvez – et devriez – agir comme un témoin actif et positif (poursuivez la lecture de ce guide pour en apprendre davantage sur ce qu’est un témoin et comment intervenir).

Être un témoin actif et positif ne signifie pas toujours intervenir directement pendant un conflit. Votre réponse peut prendre plusieurs formes, comme vérifier comment quelqu’un se sent après un incident. Même de petites actions peuvent faire une grande différence. Vous n’avez pas à mettre votre propre sécurité à risque ni à gérer une situation seul.e, mais **ne rien faire n’est jamais un acte de neutralité.**



Vous voulez apprendre comment prévenir et résoudre les conflits dans votre équipe, *consultez* ***ce guide.***

Tout le monde peut être un témoin actif et positif. Vous voulez apprendre à reconnaître et à intervenir comme témoin ? Continuez à lire ce guide.

Lorsque vous ressentez quelque chose, agissez

Comme entraîneur.e, il est important de demeurer vigilant.e face aux comportements inappropriés ou violents. Savoir comment réagir lorsqu'une situation survient à l'entraînement, en camp ou en compétition est crucial.

Qu'est-ce qu'un témoin ?

Un témoin est une personne qui observe directement ou apprend indirectement l'existence d'une situation inappropriée ou violente, sans y être directement impliquée. Dans le sport, il peut s'agir, par exemple, d'un.e autre athlète, d'un parent, d'un.e spectateur.rice, d'un.e entraîneur.e, d'un.e thérapeute. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, en intervenant dans une situation préoccupante, les témoins peuvent avoir une répercussion positive (ou négative) pendant, après ou en dehors d'un incident.

Répercussion \ Action	**Réactif** *(Pendant ou juste après un incident)*	**Proactif** *(En dehors d'un incident)*
Positif	• Pendant: arrêter la situation en intervenant; • Après: soutenir la ou les personnes directement impliquées dans la situation, contacter les parents, parler à la personne qui commet un comportement contrôlant et violent, etc.	• S'informer sur le sujet, donner un bon exemple, donner une voix aux athlètes (p. ex., demander comment ils.elles se sentent à l'entraînement, les inclure dans la prise de décision).
Négatif	• Pendant: encourager, applaudir, participer vous-même, documenter la situation (filmer); • Après: ne pas croire, minimiser, discréditer, etc.	• Blâmer des personnes ayant vécu des violences sexuelles, renforcer l'inégalité des genres, ne pas permettre aux jeunes athlètes d'avoir leur mot à dire, etc.

Un **témoin actif et positif** est quelqu'un qui choisit de ne pas ignorer la situation, mais plutôt d'intervenir, de s'exprimer et d'aider à mettre fin au comportement.

Comment réagir

Les comportements violents peuvent prendre de nombreuses formes et survenir à différents niveaux de gravité. Chacun.e a sa propre idée de ce qui est acceptable ou non, et le degré de gravité perçu dépend souvent de la situation et des personnes impliquées. La perception subjective des personnes concernées peut également évoluer avec le temps. Cela rend l'évaluation des situations plus complexe et rend difficile l'application d'une règle unique sur la façon de réagir qui conviendrait à tous les cas.

Cependant, le **message clé est le suivant : « Si vous ressentez quelque chose, agissez. »**

Si une situation semble inappropriée ou violente, que ce soit à la suite d'un dévoilement ou d'une observation directe, un témoin actif et positif agit. **Agir signifie intervenir pour mettre fin à la situation ou la désamorcer, lorsque cela peut être fait de façon sécuritaire.** Cela signifie également s'assurer que la situation est signalée afin qu'elle puisse être prise en charge adéquatement.

Être une témoin actif et positif **ne signifie pas d'enquêter** sur ce qui s'est passé, de déterminer qui a raison ou tort, ni de tenter de régler la situation par soi-même. Ces responsabilités relèvent des personnes ou des structures dédiées au sein de votre organisation ou à l'externe (voir plus loin à la section *Référer*).

Vous trouverez ci-dessous le processus des comportements de témoin.

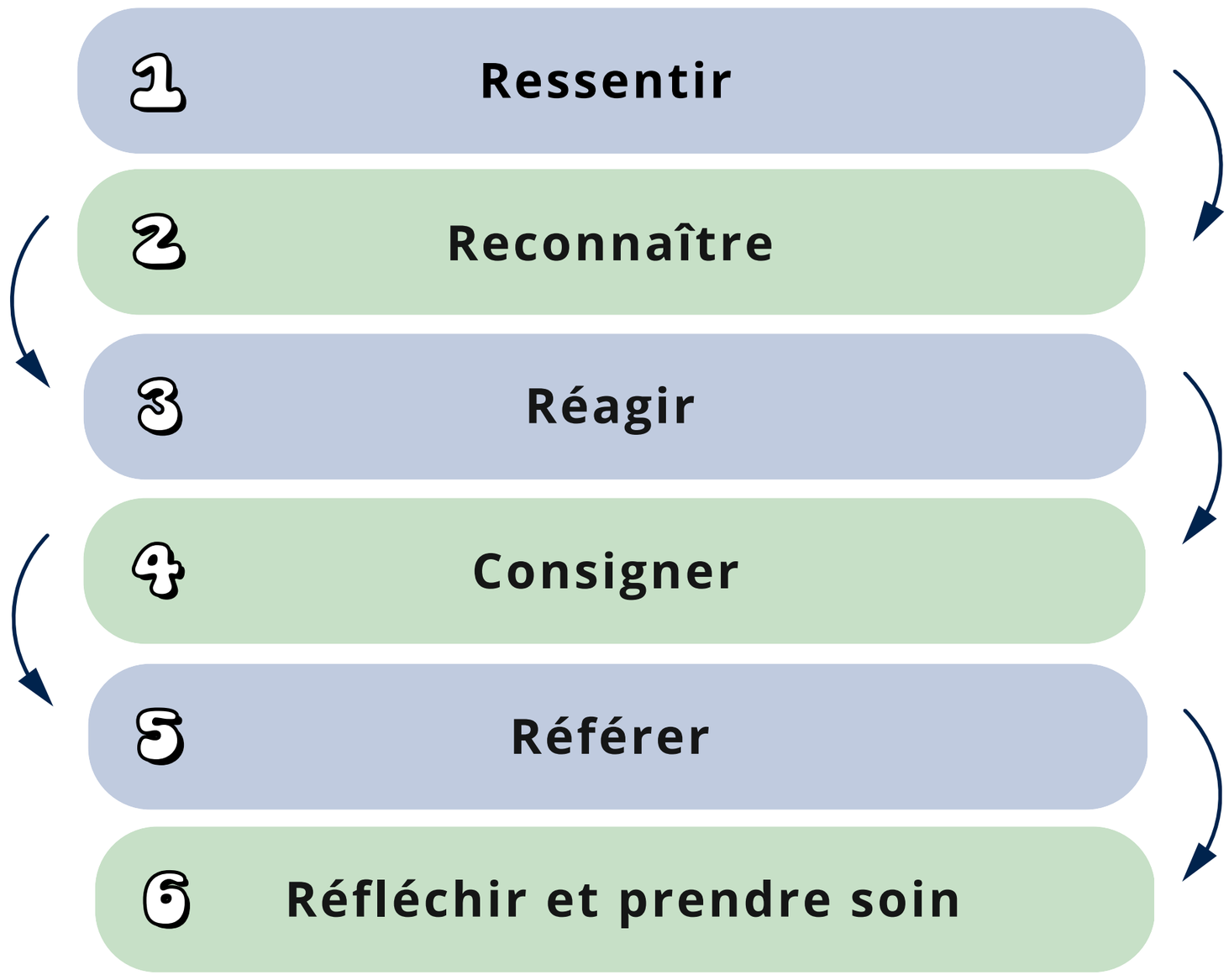

1 Ressentir

Souvent, le point de départ d'une intervention est un **soupçon ou un «pressentiment» de la personne témoin.** Parfois, un.e athlète peut vous faire un dévoilement; d'autres fois, vous pouvez être témoin direct d'une situation en cours.

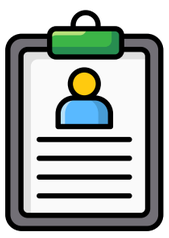

Marie est une gymnaste de 15 ans qui a subi une blessure grave au dos juste avant une compétition importante. Vous êtes entraîneur.e du groupe de gymnastes plus jeunes et vous entendez une conversation entre Marie et son entraîneure, Céline. L'entraîneure Céline insiste pour que Marie continue de s'entraîner et participe à la compétition prévue cette fin de semaine. Elle souligne l'importance de cet événement pour le classement de Marie. Malgré la douleur de Marie et les recommandations médicales de repos, l'entraîneure Céline la convainc de continuer à s'entraîner.

2 Reconnaître

Remarquez et reconnaissez les signes ou les interactions négatives entre les athlètes, ou entre les adultes responsables (p. ex., les entraîneur.e.s, parents, personnel médical, les professionel.le.s de la santé mentale) et les athlètes. Même si ces signes n'indiquent pas nécessairement une situation de violence, demeurez vigilant.e et ne les ignorez pas, ou ne détournez le regard. Exemples des signes:

Personne subissant un comportement contrôlant ou violent

- Présenter des blessures inexpliquées ou inhabituelles, p. ex., contusions, cicatrices, égratignures;
- Continuer l'entraînement malgré la douleur clairement exprimée; ou prendre des médicaments antidouleur pour pouvoir continuer à s'entraîner;
- Se sentir sans valeur;
- S'isoler de l'équipe, des ami.e.s ou des autres pairs;
- Montrer des changements soudains de comportement ou d'humeur, p. ex., manque d'intérêt ou de motivation pour le sport, devenir agressif.ve, se replier sur soi, ressentir de la honte;
- Se montrer secret.ète, p. ex., interrompre une histoire ou se taire lorsqu'un.e adulte entre;
- Éviter certaines situations ou certaines personnes;
- Entendre quelqu'un qui rapporte avoir vu, entendu ou vécu une situation violente.

Personne commettant un comportement contôlant ou violent

- Ignorer ou se moquer du code de conduite et ne pas reconnaître que c'est un problème;
- Ne pas respecter l'intimité des athlètes, p. ex., dans le vestiaire, lors de conversations en un à un, ou sur les réseaux sociaux;
- Utiliser un langage inapproprié, p. ex., commentaires ou « blagues » à caractère sexuel;
- Faire régulièrement des commentaires négatifs sur la performance du ou de la même athlète ou ignorer les athlètes qui ne répondent pas aux attentes de performance;
- Exclure un.e pair athlète des événements sociaux ou des discussions de groupe;
- Sélectionner certain.e.s athlètes pour des «traitements spéciaux »;
- Se concentrer uniquement sur les résultats, sans tenir compte du bien-être des athlètes;
- Rechercher des situations où la supervision (par les pairs) ou le contrôle social est limité ou inexistant, afin de pouvoir agir sans être surveillé ou sanctionné;
- Ne pas se soucier de ce que font les athlètes ou de l'endroit où ils.elles se trouvent.

Comme témoin de la conversation entre Marie et l'entraîneure Céline, vous remarquez plusieurs signes que la situation n'est pas appropriée. L'entraîneure Céline est uniquement concentrée sur le classement (le résultat de performance) et ignore le bien-être de Marie. Elle met aussi de côté les recommandations médicales, ce qui, comme vous savez très bien, peut entraîner plusieurs conséquences néfastes. Vous remarquez que Marie est très silencieuse, les épaules tendues et les mains serrées. Elle semble mal à l'aise même si elle dit verbalement être d'accord avec son entraîneure.

3 Réagir

Quand vous reconnaissez une situation violente ou potentiellement violente, il est important **d'agir en tant que témoin actif et positif.**

La façon de réagir dépendra du contexte, notamment des personnes impliquées (la personne qui adopte un comportement violent ou la personne qui le subit), leur âge (mineur ou adulte), votre rôle ou fonction, ainsi que la gravité et l'urgence de la situation. Ces facteurs peuvent vous aider à déterminer quelle action est la plus appropriée et sécuritaire.

En tant que témoin, votre rôle principal est de **désamorcer une situation violente (ou potentiellement violente)** lorsque c'est possible et sécuritaire, et de signaler l'incident pour qu'il puisse être pris en charge par les personnes ou les structures appropriées dans vos organisations ou à l'externe (voir *Référer*).

Être témoin d'une situation violente

L'approche des *5D* propose différentes options d'intervention pour les témoins, afin d'aider à arrêter ou à désamorcer une situation à laquelle vous assistez, tout en priorisant toujours votre propre sécurité. Chaque « D » ne sera pas nécessairement approprié ou sécuritaire dans toutes les situations. En tant que témoin, vous choisissez la.les réponse.s qui convient le mieux au contexte plutôt que d'utiliser tous les « D ».

Distraire : détourner l'attention de la situation vers vous (p. ex., poser une question sans lien à une personne directement impliquée, comme demander à quelle heure commence la compétition);

Déléguer : demander l'aide d'autres personnes, car vous êtes plus fort.e.s ensemble. Faire intervenir un autre adulte témoin, l'agent ou la personne responsable de la sécurité, ou la personne en charge (p. ex., entraîneur.e, officiel.le);

Diriger : lorsque c'est sécuritaire et approprié, intervenir verbalement et dire clairement à la personne qui adopte un comportement violent que ce comportement est inacceptable, pas drôle et/ou pourrait avoir des conséquences négatives pour la personne qui le subit. Vous pouvez aussi vous référer au code de conduite du club (p. ex., « Le code d'éthique que vous avez accepté exige le respect des autres »). Gardez votre message clair, ferme et centré sur le comportement;

Différer : intervenir au bon moment. Réagissez lorsque vous voyez quelque chose, mais assurez-vous d'abord que la situation soit sécuritaire pour vous. Dans certaines situations, attendre que les émotions se calment, que les personnes se détendent ou que du soutien arrive peut être l'option la plus sécuritaire. Lorsque c'est approprié, prenez des nouvelles des personnes impliquées par la suite;

Documenter : prendre des notes factuelles sur ce que vous observez (quoi, quand, où, ce qui est dit ou fait). Lorsque c'est approprié et permis, cette documentation peut appuyer le signalement et le suivi.

Si vous ne vous sentez pas en sécurité ou si ce n'est pas approprié d'intervenir directement, restez présent.e si possible. Restez à proximité et offrez votre soutien aux personnes directement impliquées dans la situation par la suite.

Dans **certaines situations, il peut être contre-indiqué d'intervenir directement, car cela pourrait interférer avec des obligations de signalement ou contaminer des preuves.** C'est particulièrement le cas lorsque des mineur.e.s sont impliqué.e.s dans des situations d'abus sexuel (suspecté ou avéré), de violence physique, de négligence grave ou d'autres situations impliquant un danger immédiat pour une personne mineure.

Dans ces cas, votre responsabilité en tant que témoin est **d'aviser immédiatement les services de protection de l'enfance et/ou la police**, qui pourront vous guider sur la façon de gérer la situation et prendront en charge le suivi officiel. Dans de telles situations, n'essayez pas de gérer ou de résoudre la situation par vous-mêmes.

Dévoilement [4]

Il arrive parfois qu'un.e athlète vous révèle avoir vécu une situation de violence, plutôt que vous en soyez témoin vous-mêmes. Ce dévoilement peut être spontané lorsque l'athlète ne réalise pas nécessairement qu'il.elle est en train de révéler quelque chose, ou délibéré, lorsque l'athlète comprend ce qui s'est passé et choisit de vous en parler. **Lorsqu'un dévoilement survient, votre rôle est d'écouter et de répondre de manière soutenante et responsable, sans mener d'enquête.**

Si un.e athlète vous fait un dévoilement:

- Restez calme et présent.e, afin que l'athlète se sente en sécurité;
- Écoutez attentivement et sans jugement;
- Remerciez l'athlète de vous en avoir parlé et rassurez-le ou la en soulignant qu'avoir pris la parole était la bonne chose à faire;
- Reconnaissez et validez ce qu'il.elle partage (p. ex., « Je vous crois. »);
- Soyez transparent.e quant aux limites de la confidentialité : ne promettez pas de garder le secret, surtout lorsque la sécurité ou des obligations légales de signalement sont en jeu;
- Évitez de poser des questions ou de chercher des détails; laissez l'athlète partager à son rythme et avec ses propres mots;
- Offrez du soutien supplémentaire, mais selon les besoins et les préférences de l'athlète. Par exemple : « Comment aimerais-tu que je te soutienne dans cette situation ? ».

4 Les termes dévoilement et divulgation sont considéres comme équivalents.

Rumeurs

Il arrive parfois que vous entendiez des rumeurs ou remarquiez des signes ou des comportements qui vous amènent à soupçonner qu'un comportement violent pourrait avoir lieu, même si vous ne l'avez pas observé directement. Ces signaux ne doivent pas être ignorés, mais ils doivent être traités avec prudence et discrétion.

En tant que témoin, il ne vous revient pas d'enquêter, de vérifier les faits ou de confronter les personnes impliquées. Agir trop rapidement ou de manière informelle sur la base de rumeurs peut exposer des soupçons, nuire à des réputations, mettre des personnes en danger ou interférer avec les procédures appropriées.

Lorsque vos préoccupations reposent sur des rumeurs ou des soupçons, votre rôle est de partager ces inquiétudes avec la personne responsable de la sécurité, de l'intégrité et/ou de l'éthique dans votre club, fédération ou organisation. Ensemble, vous pourrez déterminer des mesures préventives appropriées, comme augmenter la supervision, limiter les situations en un à un ou surveiller la situation de plus près, conformément aux procédures organisationnelles.

L'objectif est de réduire les risques et de protéger les athlètes, tout en s'assurant que toute action supplémentaire soit prise par les personnes responsables et autorisées à le faire.



Lorsque la conversation se termine et que l'entraîneure Céline reprend son travail avec les autres gymnastes, vous installez votre groupe de jeunes gymnastes avec une activité, puis vous vous approchez de Marie. Vous prenez de ses nouvelles en lui posant quelques questions : comment vas-tu, comment va ton mal de dos, es-tu certaine de vouloir continuer à t'entraîner et à compétitionner ? Vous lui rappelez également qu'il est acceptable de dire non à son entraîneure, en expliquant que ce qu'on lui demande n'est pas approprié et va à l'encontre des recommandations médicales (différer).

Marie demeure hésitante — elle ne veut pas décevoir son entraîneure. À partir de là, vous décidez de parler à l'entraîneur.e-chef.fe (déléguer). Vous lui divulguez ce que vous avez entendu et exprimez votre inquiétude. Vous lui demandez de vous accompagner pour aborder la situation avec l'entraîneure Céline dans une recontre privée, en soulignant que faire pression sur Marie pour qu'elle s'entraîne et compétitionne est inacceptable et contrevient au code de conduite du club concernant la sécurité des athlètes et les décisions médicales. Vous demandez également à l'entraîneur.e-chef.fe d'informer Marie et ses parents, puisque vous croyez que Marie pourrait continuer à s'entraîner à moins qu'un.e adulte intervienne.

L'entraîneur.e-chef.fe accepte. Ensemble, vous rencontrez d'abord l'entraîneure Céline pour lui expliquer vos préoccupations (diriger). Ensuite, l'entraîneur.e-chef.fe et l'entraîneure Céline rencontrent Marie et ses parents pour discuter de ce qui s'est passé, présenter des excuses pour le comportement inapproprié et établir un plan sécuritaire pour le repos de Marie et son retour à l'entraînement.

Vous prenez note de vérifier comment va Marie la prochaine fois que vous la verrez.

4 Consigner

Après avoir réagi à une situation — que ce soit en étant témoin d'un incident, en recevant un dévoilement ou en entendant des rumeurs — **prenez le temps d'écrire ce qui s'est passé**. Notez la date, l'heure, le lieu, les personnes impliquées et un **court résumé factuel** de ce que vous avez vu, entendu ou ce qu'on vous a dit. Notez également les actions que vous avez prises en réponse à cela.



Après les différentes conversations, vous consignez ce qui s'est passé. Vous incluez des détails sur la date et l'heure, ce que vous avez observé, qui était présent, les démarches que vous avez entreprises, ce qui a été dit lors des différentes discussions et les résultats de celles-ci. À la demande de l'entraîneur.e-chef.fe, vous partagez ces notes avec lui.elle.

5 Référer

Pour assurer un suivi approprié, **signalez ou rapportez ce que vous avez observé et comment vous avez réagi aux personnes ou structures responsables au sein de votre club ou organisation**. Cela peut inclure, par exemple, informer l'entraîneur.e-chef.fe, des membres du conseil d'administration du club, la personne responsable de l'intégrité et/ou de l'éthique dans l'organisation.

Lorsqu'il existe des indications raisonnables qu'une violence physique, psychologique ou sexuelle ou qu'une négligence a eu lieu dans un contexte sportif, **vous pouvez choisir de déposer une plainte officielle.** En tant que témoin, vous pouvez déposer une plainte **même si vous n'avez été impliqué.e qu'indirectement**. Consultez les mécanismes de plainte, règlements et procédures qui sont disponibles. Par exemple, au Québec, les entraîneur.e.s peuvent déposer une plainte auprès du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport **(PILS)**.

Si vous avez **connaissance ou observez des signes qu'un.e mineur.e est en danger, vous avez l'obligation légale de le signaler aux services de protection de l'enfance**, peu importe les procédures internes (p. ex., code de conduite du club). Un.e mineur.e est considéré en danger dans les situations d'abandon ou de négligence grave, de violence psychologique, de (risque d') abus sexuel, de (risque d') abus physique ou de problèmes de comportement sérieux. Au Québec, les entraîneur.e.s doivent contacter le Directeur de la protection de la jeunesse **(DPJ)** pour signaler ces situations.

Si vous n'êtes pas certain.e qu'une situation soit « assez grave » pour justifier une plainte ou un signalement, vous pouvez communiquer avec le mécanisme de plainte pertinent (p. ex., PILS) ou les services de protection de la jeunesse (p. ex., DPJ) pour obtenir des conseils. Chercher de l'information ou des conseils ne mène pas automatiquement à un signalement officiel — une plainte n'est déposée que si vous décidez d'aller de l'avant et si une enquête est justifiée. Signaler une plainte permet de s'assurer que les mesures appropriées soient prises pour protéger la sécurité et le bien-être de l'athlète, ce qui doit toujours être la priorité.

L'entraîneur.e-chef.fe vous demande vos notes sur les incidents, puisqu'il ne s'agit pas de la première fois que des préoccupations sont soulevées concernant l'entraîneure Céline. L'entraîneur.e-chef.fe décide de présenter la situation aux membres du conseil d'administration du club et de discuter d'un plan de développement pour aider l'entraîneure Céline à adopter des pratiques d'entraînement plus sécuritaires et plus soutenantes.

6 Réfléchir et prendre soin

Lorsqu'une situation inappropriée ou violente survient, elle a un impact. Cette situation aura non seulement un impact sur les personnes directement impliquées, mais aussi celles qui le sont de manière plus indirecte. En tant que témoin, il est important **de prendre un moment pour réfléchir à la situation et pour prendre soin de vous (et des autres) par la suite.**

Ces questions peuvent vous aider dans votre réflexion et, au final, vous aider à évoluer comme entraîneur.e et comme témoin actif et positif :

- Qu'ai-je observé ?
- Qu'ai-je ressenti ?
- Qu'ai-je fait ?
- Que pourrais-je faire différemment la prochaine fois ?

Prenez également du temps pour votre propre bien-être. Pour en savoir plus sur des stratégies pour prendre soin de soi (*self-care*) et comment les intégrer dans votre routine quotidienne, consultez la section *Prendre soin de soi*.

Une fois que tout est réglé, vous rentrez chez vous et réfléchissez à la situation. Vous êtes satisfait.e d'avoir reconnu les signes avant-coureurs et d'avoir pris les mesures appropriées. Marie ne participera pas à la compétition ce week-end et pourra se reposer et récupérer de sa blessure. Après le souper, vous vous détendez et regardez votre film préféré, vous sentant soulagé.e et apaisé.e.

Développer un environnement sécuritaire

Même s'il est important, en tant qu'entraîneur.e, de savoir comment réagir à un incident et comment le gérer, la prévention de la violence interpersonnelle est tout aussi importante. Créez une culture positive et sécuritaire dans votre groupe d'entraînement en:

- Écoutant vos athlètes;
- Discutant avec eux.elles de l'importance d'un environnement sécuritaire;
- Prenant des ententes claires sur le code de conduite avec vos athlètes;
- Montrant le bon exemple;
- Sachant où trouver de l'information et de l'aide pour vous-même;
- Sachant comment agir à une préoccupation, une plainte ou un cas;
- Informant les athlètes sur l'importance d'établir leurs limites;
- Expliquant aux athlètes où porter plainte et comment fonctionne le mécanisme de plainte.

De cette façon, les athlètes se sentiront en sécurité et soutenu.e.s pour vous parler de leurs préoccupations.

Et rappelez-vous : tout le monde peut être un témoin actif et positif, même les athlètes. Si vous vous sentez à l'aise comme témoin actif et positif vous-même, vous pouvez aussi informer les athlètes sur la façon de devenir un témoin actif et positif. Pour ce faire, informez-les sur les différents types de violence interpersonnelle, sur la mise en place et le respect des limites, ainsi que sur la façon de dire et de respecter un « non ». Ensuite, faites-leur savoir quelles actions ils.elles peuvent entreprendre lorsqu'ils.elles entendent ou voient quelque chose d'inapproprié. Informer les athlètes vers qui ils.elles peuvent se tourner lorsqu'ils.elles voient, entendent ou vivent une situation inappropriée.

Consultez **ce lien** si vous souhaitez avoir des outils prêts à utiliser pour éduquer les athlètes aux comportements de témoins actifs et positifs: Safe Sport Allies.

Prendre soin de soi

En tant qu'entraîneur.e, votre rôle est complexe. Vous travaillez constamment avec les athlètes pour soutenir leur développement et pour leur permettre de performer dans les conditions les plus optimales. Cela inclut aussi la protection de leur intégrité et la gestion de la pression. Comme modèle à suivre, vous pourriez également remettre en question certaines structures de pouvoir (p. ex., entraîneur.e.s-chef.fe.s, administrateur.rice.s) et contribuer à un changement positif dans votre environnement sportif. Cela demande non seulement une expertise technico-sportive, mais aussi des connaissances pédagogiques et une résilience émotionnelle.

Les personnes qui traitent des cas sensibles et qui vivent (indirectement) de la violence interpersonnelle courent un plus grand risque de faire face à la fatigue de compassion (c.-à-d., l'épuisement physique et émotionnel lié au fait de prendre soin des autres), au traumatisme secondaire (c.-à-d., la détresse psychologique résultant d'une exposition indirecte à un événement traumatique) et au stress moral (c.-à-d., le stress ressenti lorsqu'on se sent incertain.e de pouvoir remplir ses obligations morales ou qu'on doit faire des choix en conflit avec ses valeurs personnelles). Vous pourriez vous sentir impuissant.e, cynique, épuisé.e, trop impliqué.e ou émotionnellement détaché.e. Sans soutien adéquat ou possibilités de récupération, cela peut même mener à l'épuisement professionnel (*burn-out*).

C'est pourquoi, pour un.e entraîneur.e, prendre soin de soi (*self-care*) n'est pas optionnel, c'est essentiel.

Qu’est-ce que ça signifie de prendre soin de soi ?

Prendre soin de soi signifie créer **intentionnellement du temps et de l’espace pour des activités qui correspondent à vos valeurs et à vos intérêts.** C’est nécessaire pour maintenir un jugement éthique et de l’empathie.

Adoptez une approche globale pour prendre soin de vous-mêmes. Pensez, par exemple, à des façons physiques, psychologiques, sociales, spirituelles et émotionnelles d’améliorer votre santé, votre bien-être, ainsi que votre satisfaction au travail et dans la vie.

Exemples de stratégies pour prendre soin de soi

Physique	Faire de l’exercice, prendre une marche, faire une sortie à vélo, aller danser, travailler avec vos mains …
Psychologique	Écrire dans un journal, pratiquer la pleine conscience, lire, apprendre une nouvelle activité …
Sociale	Passer du temps de qualité avec des ami.e.s ou la famille, éviter les personnes qui ne vous apportent pas de joie …
Spirituelle	Méditer, prier, pratiquer la gratitude …
Émotionnelle	Faire quelque chose qui vous rend heureux.se, écouter de la musique, regarder un film, exprimer vos émotions …

Prendre soin de soi vous aidera à remplir votre rôle d’entraîneur.e de façon sécuritaire et durable. Selon l’Association canadienne des entraîneurs, prendre soin de soi est une responsabilité essentielle pour les entraîneur.e.s en matière de santé mentale dans le sport **(lien vers le module).**

Comment prendre soin de vous-même

Prendre soin de soi est différent pour chaque personne; c’est quelque chose de profondément personnel. Il n’existe donc pas de liste toute faite de conseils pour prendre soin de soi. Les recherches montrent même qu’une approche unique (*one-size-fits-all*) ne ferait qu’entraîner de la frustration plutôt que de soutenir votre bien-être. Chaque entraîneur.e découvre son propre chemin vers le bien-être personnel. Prenez un moment pour réfléchir à ces questions :

- De quoi ai-je besoin en ce moment ?
- Qu’est-ce que j’aimerais améliorer ?
- Qu’est-ce qui pourrait se mettre en travers de mon chemin ?
- Qu’est-ce que je peux mettre en place pour protéger ma santé et mon bien-être ?

Voici **quelques habitudes pratiques qui pourraient vous aidez à prendre soin de vous-mêmes :**

- Prendre le temps de décompresser après un dévoilement ou un incident. Parler à un.e autre entraîneur.e, marcher ou pratiquer la respiration consciente. Si vous le souhaitez, consulter d'autres ressources appropriées (p. ex., psychologues, professionnel.le.s de la santé mentale);

- Prendre soin de votre corps. Bien dormir, rester actif.ve, manger régulièrement, prendre des pauses lorsque tout devient trop intense;

- Être attentif.ve à l'utilisation des médias sociaux et aux contacts en dehors des heures de travail. La disponibilité d'entraîneur.e ne devrait pas d'être illimitée;

- Créer un plan personnel pour prendre soin de vous avec des activités qui vous aident à vous détendre, à récupérer et à vous ressourcer.

Cependant, portez attention aux signes indiquant que les stratégies pour prendre soin de vous pourraient pourrait ne plus être suffisantes, comme un stress persistant, des difficultés de concentration, des symptômes physiques (p. ex., maux de tête, tensions musculaires, problèmes d'estomac, rythme cardiaque rapide, épuisement, tremblements), ou un sentiment de déconnexion par rapport à votre travail ou à votre rôle d'entraîneur.e. Si ces signes apparaissent, cherchez du soutien professionnel.

Les recherches mettent en lumière ces **piliers essentiels pour maintenir votre bien-être :**

- Mettre en place une supervision régulière et des consultations entre pairs avec d'autres entraîneur.e.s;

- Établir des limites claires concernant votre disponibilité et votre implication émotionnelle;

- Prévoir du temps de récupération après un travail émotionnellement exigeant.

Un environnement sportif sécuritaire commence par un milieu de travail sécuritaire. Chaque entraîneur.e mérite le soutien, la reconnaissance et l'espace pour prendre soin de soi. C'est ainsi que les entraineur.e.s demeurent résilient.e.s et qu'ils restent fort.e.s pour ceux.celles qui ont le plus besoin d'eux.elles.



Pour en savoir plus sur le développement de la résilience, *consultez* ***ce guide.***

Pour en savoir plus sur la régulation des émotions, *consultez* ***ce guide.***

Chaque entraîneur.e peut faire une différence. Reconnaître, prévenir et réagir à la violence interpersonnelle ne demande pas la perfection, mais de la vigilance, du bienveillance et une responsabilité collective.

Pour en savoir plus

Protecteur de l’intégrité en loisir et en sport

Cliquez ici

Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse

Cliquez ici

Comment agir en cas de doute ou de dévoilement

Cliquez ici

Prendre soin de soi

Aller mieux à ma façon

Cliquez ici

Santé mentale

Cliquez ici

Centre canadien de la santé mentale et du sport

Cliquez ici

Dre Pascale Brillon
Livres sur la fatigue de compassion et le trauma vicariant.

Cliquez ici

Autres ressources

Boîte à outils Safe Sport Allies
(anglais)

Cliquez ici

Modèle des 5D en soccer

Cliquez ici

IOC Safe Sport Unit

Cliquez ici

Mise en pratique

Nous vous invitons maintenant à appliquer les principes et idées présentés à votre propre pratique d'entraînement. Pour ce faire, essayez l'exercice suivant.

Lisez le scénario suivant et réfléchissez à la façon dont vous réagiriez, en vous rappelant les six étapes que vous pouvez entreprendre comme témoin actif et positif (voir 2.2 Comment réagir).

1 **Début de la situation (ressentir) :** Pendant l'entraînement, vous surprenez Ethan et Nathan, deux de vos athlètes, en train de taquiner un athlète plus jeune, Noah. Au début, leurs commentaires semblent ludiques, mais le ton change rapidement — leurs blagues deviennent de plus en plus sarcastiques et même blessantes. Ethan et Nathan rient et semblent s'amuser, mais Noah ne participe pas. Il reste silencieux, évite le contact visuel et ne prend part à aucune interaction de groupe ni ne parle à qui que ce soit.

2 **Reconnaître :** quel type de comportement observez-vous chez Noah ainsi que chez Ethan et Nathan ?

3 **Répondre :** si vous décidez de réagir, comment le ferez-vous ? Rappelez-vous les 5D, lequel ou lesquels utiliseriez-vous ?

Distraire	Déléguer	Diriger	Différer	Documenter
				

4 **Consigner :** comment allez-vous consigner cette situation ? Quelles informations inclurez-vous dans votre résumé ?

5 **Référer :** avez-vous besoin de parler à quelqu'un par la suite ? À qui et que lui direz-vous ?

6 **Réfléchir et prendre soin:** qu'est-ce que tu peux mettre en place pour prendre soin de soi ?

Pensez maintenant à une situation dans votre propre séance d'entraînement.

- **Décrivez** une situation où vous avez vu ou entendu un comportement inapproprié ou violent, mais où vous n'avez pas réagi.

- **Réfléchissez** à la raison qui vous a amené.e à ne pas réagir. N'avez-vous pas reconnu le comportement, ne saviez-vous pas comment répondre, n'étiez-vous pas motivé.e à intervenir … ?

- Comment géreriez-vous cette situation maintenant ? Reconnaîtriez-vous mieux la situation, sauriez-vous comment **répondre** maintenant, **consigneriez-vous** des informations sur la situation et **référeriez-vous** ?

Références

Adriaens, K., Verhelle, H., Peters, G. J. Y., Haerens, L., & Vertommen, T. (2024). The Safe Sport Allies bystander training: developing a multi-layered program for youth sport participants and their coaches to prevent harassment and abuse in local sport clubs. *Frontiers in psychology*, *15*, 1389280. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2024.1389280

Delrue, J., Reynders, B., Vande Broek, G., Aelterman, N., De Backer, M., Decroos, S., ... & Vansteenkiste, M. (2019). Adopting a helicopter-perspective towards motivating and demotivating coaching: A circumplex approach. *Psychology of Sport and Exercise*, *40*, 110-126. https://doi.org/10.1016/j.psychsport.2018.08.008

Étude sur le vécu des adolescents et des adolescentes dans les milieux sportifs au Québec (EVAQ):https://statistique.quebec.ca/fr/document/violence-adolescent-sport-quebec/publication/violence-adolescents-adolescentes-milieux-sportifs-quebec

Haerens, L., Vansteenkiste, M., De Meester, A., Delrue, J., Tallir, I., Vande Broek, G., ... & Aelterman, N. (2018). Different combinations of perceived autonomy support and control: Identifying the most optimal motivating style. *Physical Education and Sport Pedagogy*, *23*(1), 16-36. https://doi.org/10.1080/17408989.2017.1346070

Hartill, M, Rulofs, B., Lang, M., Vertommen, T., Allroggen, M., Ciera, E, Diketmuller, R, Kampen, J, Kohl, A, Martin, M, Neeten, M, Sage, D, & Stativa, E. (2021). CASES: General Report. The prevalence and characteristics of interpersonal violence against children (IVAC) inside and outside sport in six European countries. Edge Hill University.

Parent, S., Blais, M., Gillard, A., Belley-Ranger, E., Radziszewski, S., Labossière, S., Daignault, I., Dion, J., Hébert, M, Vertommen, T., & Galarneau, JM (under review). Interpersonal Violence in Organized Sport: Prevalence and Risk Factors in a Population-Based Sample of Quebec Adolescents, *The Lancet Public Health.*

Pépin-Gagné, J., & Parent, S. (2016). Coaching, Touching, and False Allegations of Sexual Abuse in Canada. *Journal Sport and Social Issues, 40(2),* 162-172. https://doi.org/10.1177/0193723515615176

Tuakli-Wosornu, Y. A., Burrows, K., Fasting, K., Hartill, M., Hodge, K., Kaufman, K., Kavanagh, E., Kirby, S. L., MacLeod, J. G., Mountjoy, M., Parent, S., Tak, M., Vertommen, T., & Rhind, D. J. A. (2024). IOC consensus statement: interpersonal violence and safeguarding in sport. *British journal of sports medicine*, *58*(22), 1322-1344. https://doi.org/10.1136/bjsports-2024-108766

Quartiroli, A., Wagstaff, C. R., & Thelwell, R. (2022). The what and the how of self-care for sport psychology practitioners: A Delphi study. *Journal of Applied Sport Psychology*, *34*(6), 1352-1371. https://doi.org/10.1080/10413200.2021.1964107

Woessner, M. N., Pankowiak, A., Kavanagh, E., Parent, S., Vertommen, T., Eime, R., ... & Parker, A. G. (2024). Telling adults about it: children's experience of disclosing interpersonal violence in community sport. *Sport in Society*, *27*(5), 661-680. https://doi.org/10.1080/17430437.2023.2268555

Research Chair in Safety and Integrity in Sport

2300, rue de la Terrasse
Pavillon de l'Éducation physique et des sports, local 3290
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

SPORT + SOCIÉTÉ ENGAGÉE

UNIVERSITÉ LAVAL

